



# Résultats des tirages au sort

## FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUILLET 2019	AOÛT 2019	SEPTEMBRE 2019
	F 94	D 58	H 18

### VILLES DÉPARTEMENTS MONTANTS (€) N° CONTRATS

VOUVRAY	37	5 746,39	19020699
ARTZENHEIM	68	5 395,48	19023592
VOUVRAY	37	4 624,55	19016380
POCE SUR CISSE	37	4 516,18	19030591

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
SAINT URBAIN	52	4 357,74 €	19025057	DOMMARTIN LE SAINT PERE	52	2 239,20 €	30054923
LAON	02	4 209,06 €	19026587	BLERE	37	2 223,88 €	16031075
MARLIENS	21	4 172,74 €	19027522	BEAUMONT EN VERON	37	2 028,54 €	16032968
NOTRE DAME D OE	37	4 112,68 €	19006280	ARTZENHEIM	68	2 000,00 €	19040467
CORMERY	37	3 653,97 €	16030573	STRASBOURG	67	1 830,00 €	20050754
SERRA DI FERRO	2A	3 431,71 €	19032118	LIGNIERES DE TOURAIN	37	1 486,95 €	16034477
AZAY SUR CHER	37	2 556,14 €	16030595	GERARDMER	88	1 464,00 €	10171895
BEAUMONT EN VERON	37	2 294,50 €	16032056	VILLENAVE D ORNON	33	915,60 €	20026162

### MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS

Aisne	4 209,06 €	Gironde	915,60 €	Bas-Rhin	1 830,00 €
Corse-du-Sud	3 431,71 €	Indre-et-Loire	33 243,78 €	Haut-Rhin	7 395,48 €
Côte-d'Or	4 172,74 €	Haute-Marne	6 596,94 €	Vosges	1 464,00 €
				<b>TOTAL :</b>	<b>63 259,31 €</b>

### NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10171895	16032056	19016380	19026587	19040467
16030573	16032968	19020699	19027522	20026162
16030595	16034477	19023592	19030591	20050754
16031075	19006280	19025057	19032118	30054923

### MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1<sup>er</sup> jour ouvrable la précédent, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

**Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :**

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.